

R A P P O R T  
D ' A C T I V I T É  
2 0 2 0



*caisse de retraites du personnel de la ratp*



# L'ÉDITO

---

## Le mot de Monsieur ROLIN, DIRECTEUR DE LA CRP RATP



L'éditorial d'un rapport d'activité annuel est toujours une manière de clore une année, une période d'activité d'un organisme. Souvent rédigé à la fin du printemps de l'année suivante, il oblige à mobiliser ses souvenirs pour se remémorer le passé, fut-il récent.

Démarche pas toujours aisée car le quotidien, ses priorités, ses projets en cours voire ses sujets de préoccupation, prennent vite le dessus et rendent lointain même ce qui s'est déroulé à peine un an auparavant.

L'exercice est un peu différent cette fois car, malheureusement, le principal épisode marquant de l'année passée, la gestion de la crise sanitaire,

s'est réinvité au quotidien de cette année 2021 et ce sous des formes très similaires.

Je vous renvoie donc à la lecture, quelques pages plus loin, de l'interview du Président du Conseil d'Administration de la caisse, Laurent Causat, celui-ci rappelant avec pertinence et exhaustivité les principaux faits marquants de cette année 2020 atypique.

Le corps de ce rapport d'activité vous permettra par ailleurs de vous en faire une image plus précise, fut-elle encore partielle.

Je me contenterai dans cet éditto de dire, ou peut-être de redire - mais la répétition des leçons positives du passé a ses vertus - que la CRP RATP a bien maintenu la barque à flot durant cette période difficile et qu'elle s'efforcera de continuer à le faire.

Parmi les nombreuses leçons à tirer de cette expérience, expérience toujours écrite au présent donc, je choisirai celle que résume bien une phrase de l'écrivain italien Erri de Luca : « La peur est utile. Elle est le préliminaire de la concentration. Elle n'entrave pas les mouvements, elle en augmente la précision. »

# SOMMAIRE



06  
07

## Quelques chiffres clés

---

### LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

10  
15

- 10 Le mot de Laurent Caussat  
Président du Conseil d'Administration
- 12 Le Conseil d'Administration
- 14 La tutelle administrative
- 15 L'organisation des services de la CRP RATP

---

### LES FAITS MARQUANTS EN 2020

18  
25

- 18 La continuité de service
- 19 La sécurité du Système d'Information
- 20 Le plan de lutte contre la fraude
- 21 Les projets inter régimes :
  - La mutualisation des services éditiques avec la CPRPSNCF
  - L'intégration de M@rel
  - Le projet RGCU
- 24 Les indicateurs de la COG
- 25 Le budget COG

---

### LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

28  
37

- 28 Les pensions du régime spécial
- 33 Focus réformés
- 34 Les pensions de réversion  
du régime spécial
- 35 Les pensions de coordination  
et de retraite complémentaire
- 37 Les perspectives du régime

---

### ANNEXES FINANCIÈRES

40  
41

- 40 Trésorerie du régime en 2020
- 41 Certification des comptes

# QUELQUES CHIFFRES CLÉS

## GESTION DE LA RELATION CLIENT

Le service production et relation Client répond aux demandes des affiliés actifs et retraités.



**100 %**

des droits à pension ont été liquidés dans les délais requis.



✓ L'accueil téléphonique

**33 394**  
appels entrants



**98,55%**  
d'appels aboutis



**10 010**  
courriels reçus

## DÉVELOPPEMENT DURABLE



✓ La collecte de déchets

**612** kilos  
de papiers et cartons

**170** kilos  
de bouteilles et gobelets



✓ La consommation d'énergie

**-14 %**

# QUELQUES CHIFFRES CLÉS

## SITE INTERNET



260 725

connexions au site en 2020

- 23 % par rapport à 2019



27 992

affiliés se sont connectés au moins une fois à leur compte personnel durant l'année

- 19 % par rapport à 2019

## COMPTE RETRAITE SUR INFO-RETRAITE.FR



7 865

assurés affiliés à la CRP RATP ont un compte retraite sur info-retraite.fr

239

demandes de retraites ont été créées

579

demandes de rectification de carrière ont été déposées

4 177

suis de demandes

# LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION



**10** LE MOT DE LAURENT CAUSSAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**12** LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**14** LA TUTELLE ADMINISTRATIVE

**15** L'ORGANISATION DES SERVICES

# LE MOT DU PRÉSIDENT

## Entretien avec Monsieur CAUSSAT,

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRP RATP



Chacun d'entre nous, assurés actifs et retraités, parties prenantes et salariés de la Caisse de retraites des personnels de la RATP, aurait certainement souhaité se trouver en ce printemps 2021 dans une situation différente que celle que nous connaissons : persistance à un niveau élevé du risque sanitaire, restrictions des relations familiales et sociales et des activités culturelles et rétroactives, recours à des formes adaptées de travail qui n'évitent pas toujours la dégradation surtout lorsqu'elles doivent être conciliées avec les responsabilités familiales, incertitudes sur les perspectives de notre économie.

Il nous revient donc de continuer de nous protéger et de protéger les autres, par le respect des gestes qui évitent la propagation de l'épidémie et par le discernement dans nos interactions sociales. À tous, j'exprime mes encouragements à ne pas relâcher les efforts, aussi exigeants soient-ils pour certains membres de notre communauté.

Mais, si l'on se retourne vers l'année 2020 et si l'on se donne la peine de bien l'analyser du point de vue de ce qui importe pour notre régime, j'affirme que l'on y trouve bien des éléments de satisfaction.

Tout d'abord, la CRP RATP a maintenu un haut

niveau d'activité et de qualité de service malgré les conditions de travail particulières dans lesquelles les salariés ont exercé leur activité. 12% de pensions directes et 5% de pensions de réversion ont été liquidées en 2020, en plus par rapport à 2019.

La très grande majorité des indicateurs de la qualité et de l'efficacité de la gestion du régime sont au vert : respect des délais de liquidation des pensions fixés par la convention d'objectifs et de gestion, décroché et prise en charge des appels téléphoniques, régularisation des prestations indûment versées, développement durable, qualité des prévisions budgétaires. Que l'ensemble du personnel de la Caisse en soit félicité : la direction pour être parvenu, dans le dialogue avec les représentants du personnel, à réorganiser l'activité pour en assurer la continuité, par un recours raisonné au télé-travail ; l'ensemble des agents pour s'être pleinement mobilisés dans ce nouveau cadre.

Il est certes un domaine où l'année 2020 a marqué un recul : les réunions collectives d'information des assurés, un élément essentiel du service qui leur est dû, qui n'ont pas pu être tenues en raison des contraintes sanitaires.

Toutefois, afin que ces réunions ne soient pas encore éludées en 2021, la Caisse a pris l'heureuse initiative de proposer aux assurés l'organisation de réunions virtuelles grâce à l'outil numérique.

Il faut espérer que le plus grand nombre d'entre eux sera en mesure de se saisir de cette offre et ainsi de bénéficier d'une information de même qualité que lors des précédentes réunions physiques.

Je ne saurais conclure ce propos sans évoquer la négociation en cours avec les tutelles ministérielles de la convention d'objectifs et de gestion qui régira le fonctionnement de la CRP RATP de 2022 à 2026.

La direction y travaille ardemment, et pour ma part j'userai de mon influence pour que cette négociation parvienne au meilleur compromis entre investissements pour des services toujours meilleurs pour les assurés et efforts pour une juste utilisation des moyens mis à la disposition de notre régime.

Je forme le vœu d'être bientôt en mesure de signer un document qui bénéficie du soutien le plus large des administrateurs, et qui projette la CRP RATP dans des orientations ambitieuses, propres à éloigner rapidement le souvenir des moments pénibles de 2020 et de 2021.



EN 2020, LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A ÉTÉ ASSURÉE PAR MONSIEUR CAUSSAT.

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE

## → LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS ACTIFS SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 24 AVRIL 2020

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur Gilles ROUÉ	Monsieur David CLARUS
CGT	Monsieur Arnaud MOCQUELET	Monsieur Nicolas DORIDOT
CGT	Monsieur Olivier DAVOISE	Monsieur Sébastien LESGENT
CGT	Monsieur Fabrice NOURRY	Monsieur Mohamed AIT MOKTHAR
SUD	Madame Annette WRENCH	Monsieur Jean-Christophe DELPRAT
SUD	Madame Florence POULLÉ	Madame Épiphanie DALLEAU
UNSA	Monsieur Olivier GALLE	Madame Valérie DADOU
UNSA	Monsieur Marc GALLIOT	Monsieur Serge CELLOT
UNSA	Monsieur Laurent GRENET	Madame Malika KLOUCHI
CFE-CGC	Madame Catherine LE CORRE	Madame Annick NARDELLI

## → LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS RETRAITÉS

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Madame Lysiane LE MIGNON	Monsieur François GILLARD
LISTE D'ENTENTE CFE-CGC/UNSA	Monsieur Jean-Marc GRISONI	Monsieur Jean-Claude THOMAS

## → LES REPRÉSENTANTS DE LA RATP SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 12 AVRIL 2019

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Bruno GAUDRY	Madame Myriam SKARZYNSKI
Monsieur José ALDÉANO	Madame Laurence FAURE
Madame Sylvie FREDON-BONNAFE	Madame Isabel LECRIQUE
Monsieur Kamel ADROUCHE	Madame Mélanie DÉTIENNE-DERISBOURG
Monsieur Jérôme TOURIN	Madame Marie-Agnès BOURJOT-VILCOCQ
Madame Isabelle CAROFF	Poste vacant
Monsieur Maurice JARLIER	Madame Béatrice CAVALERIE
Madame Séverine DUCRET	Monsieur Ludovic RANDON
Madame Gwenaël DE CONTI	Monsieur Thibaut DEMOULIN
Madame Christine MERCKAERT	Poste vacant
Madame Yvette GUILLARD	Poste vacant

---

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMMISSIONS

---

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A POUR MISSIONS DE DÉTERMINER LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CAISSE, D'APPROUVER LES COMPTES ARRÊTÉS PAR LE DIRECTEUR AU VU DE L'OPINION ÉMISE PAR L'INSTANCE CHARGÉE DE LA CERTIFICATION ET D'ADOPTER LE BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE CONFORMÉMENT À L'ENGAGEMENT DÉFINI DANS LA COG.

## CINQ RÉUNIONS CETTE ANNÉE

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois dans l'année. Par ailleurs, il a désigné en son sein plusieurs commissions spécialisées auxquelles il délègue une partie de ses attributions.

---

## QUATRE COMMISSIONS

### → La commission de recours amiable

Trois réunions en 2020.

Elle instruit les recours des pensionnés ou affiliés contestant des décisions prises par la Caisse.

### → La commission des marchés

Deux réunions cette année.

Son rôle est de recevoir, d'examiner les marchés ayant fait l'objet d'un appel d'offres lancé par la CRP RATP et d'attribuer lesdits marchés.

### → La commission économique et financière

Deux réunions se sont tenues.

La commission économique et financière traite toutes les questions liées aux moyens généraux de la CRP RATP, au budget de gestion administrative, aux programmes d'investissements et aux conventions financières. Elle examine et suit la convention d'objectif et de gestion et ses avenants.

Elle est obligatoirement consultée sur tous les sujets d'ordre budgétaire et financier. Ses travaux et ses avis motivés sont systématiquement présentés en séance plénière du Conseil d'Administration.

### → La commission juridique

Elle est chargée d'examiner tous les projets de textes législatifs et réglementaires pour le compte du Conseil d'Administration.

---

# LA TUTELLE ADMINISTRATIVE

---

À LA SUITE DE LA PARUTION DU DÉCRET N° 2009-1191 DU 6 OCTOBRE 2009 RELATIF À LA TUTELLE SUR LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE, LA CRP RATP EST PLACÉE SOUS LA DOUBLE TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.



## LES REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES

Les ministères sont représentés aux séances des instances de la CRP RATP par des fonctionnaires appelés commissaires du gouvernement : Monsieur Alexis PITON pour le ministère de l'Économie et de la Finance et de la relance, Mesdames Valérie MARTY, Suzanne AZMAYESH et Monsieur Florent RUAULT pour le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

➔ La mission de contrôleur d'État a été assurée par Monsieur Michel LEJEUNE.

## LES MINISTÈRES INVITÉS AUX INSTANCES

Le ministère de la transition écologique et solidaire chargé des Transports reste invité aux instances de la CRP RATP.

# L'ORGANISATION DES SERVICES DE LA CRP RATP



MÉDECIN CONSEIL



## AGENCE COMPTABLE

- ✓ Comptabilité
- ✓ Contrôle
- ✓ Délégué à la Protection des Données (DPO)



COMMUNICATION



## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- ✓ Secrétariat
- ✓ Contrôle de gestion
- ✓ Ressources humaines
- ✓ Service juridique
- ✓ Services généraux



DIRECTION



## SERVICE INFORMATIQUE

- ✓ Études
- ✓ Exploitation



## PRODUCTION/ RELATION CLIENT

- ✓ Régime spécial
- ✓ Régime général
- Régime complémentaire
- ✓ Accueil physique
- ✓ Plateforme téléphonique

Le nombre de salariés présents à la caisse au 31 décembre 2020, en Équivalence Temps Plein (ETP) est de : 38,65.

# LES FAITS MARQUANTS EN 2020



- 18 LA CONTINUITÉ DE SERVICE EN 2020
- 19 LA SÉCURITÉ DU SYSTEME D'INFORMATION
- 20 LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE
- 21 LES PROJETS INTER RÉGIMES
  - LA MUTUALISATION DES SERVICES ÉDITIQUES  
AVEC LA CPRPSNCF
  - LES PROJETS RGPU ET M@REL
- 24 LES INDICATEURS DE LA COG EN 2020
- 25 LE BUDGET DE LA COG EN 2020

---

# LA CONTINUITÉ DE SERVICES EN 2020

---

La crise sanitaire qui a débuté au début du mois de mars a bien entendu accompagné le fonctionnement de la caisse durant toute l'année 2020, dans des proportions plus ou moins importantes selon les périodes.

La CRP RATP, comme de nombreux organismes, notamment sociaux, a été impactée : l'essentiel du personnel a été mis en télétravail, des retards postaux ont été observés en mars voire avril, les Réunions d'Information des Affiliés (RIA) ont été supprimées, l'accueil physique a été réduit, aucune newsletter n'a été diffusée en 2020, l'information mise en ligne sur son site internet a été moindre que prévue, des projets ont été reportés ou annulés...

Néanmoins, pour l'essentiel, la continuité d'activité a été assurée, et ce notamment sur les missions premières de la caisse. Ainsi :

- Les liquidations des pensions se sont faites dans les délais habituels et requis dans 100% des cas. En parallèle, les démarches directes auprès des assurés pour contribuer au recueil de toutes les pièces nécessaires ont été réalisées sans interruption ;
- Si l'accueil téléphonique a été interrompu au cours de la période du 17 au 27 mars puis effectué seulement le matin jusqu'à fin mai, il a ensuite été assuré sur toute la journée à compter du mois de juin, grâce notamment à la mise en place d'une plate-forme téléphonique opérationnelle « virtuelle » ou à distance. Pour finir, près de 99% des appels ont abouti et fait l'objet d'une réponse ;
- Le fonctionnement du Serveur Vocal Interactif n'a pas été interrompu, hormis du 17 au 27 mars en mode "fermeture";
- Le site internet de la CRP RATP a été disponible en permanence et a été alimenté de publications d'actualités régulières liées à la crise sanitaire et à ses impacts sur nos services. Preuve en sont les 260 725 connexions constatées en 2020 ;
- Le contrôle et la validation des paiements ont été garantis même si ceux-ci ont été assurés par le seul contrôleur ordonnateur du 17 mars jusqu'au 10 mai ;
- L'accueil physique a été assuré de fin juin à début octobre sur le jeudi complet, puis limité en nombre de places offertes pour garantir la sécurité de chacun. Il s'est accompagné par ailleurs de mesures sanitaires comme l'installation d'une vitre en plexiglas, la mise à disposition de lingettes autonettoyantes, de gel hydroalcoolique...
- A partir du 28 avril, des agents ont été en permanence présents sur site, notamment sur toutes les activités indispensables en présentiel ;
- Le recours aux envois numérisés, du fait de la défaillance ponctuelle des services postaux, et l'invitation aux affiliés d'en faire de même ont été promus.
- Le fonctionnement des instances (Conseils d'Administration, Commissions de Recours Amiable, Commissions Economiques et Médicales...) a en permanence été assuré, quitte à être adapté en fonction des conditions sanitaires du moment.
- La CRP RATP a réalisé en 2020 son rapport d'activité, certifié ses comptes ou encore passé tous ses marchés sans retard particulier.

Cette continuité d'activité, malgré le contexte à la fois exceptionnel et durable, témoigne sûrement de la capacité d'adaptation et de la réactivité d'une petite structure mais aussi d'une implication ou d'un sens du service public de la part d'une majorité de son personnel.

# LA SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION

Malgré le contexte sanitaire mais aussi en partie à cause de celui-ci, la Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) de la CRP RATP a connu en 2020 des évolutions notables.

Bien entendu, avec la pandémie, cette année a été marquée par la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) en réel. Le recours massif au télétravail a conduit à déployer une flotte d'équipements de travail à domicile spécifiques, aux normes de sécurité définies par la caisse.

Mais l'année 2020 a vu aussi le déploiement généralisé du système d'exploitation Office 365, aux bénéfices attendus pluriels : réduction des coûts d'investissement et de maintenance, allègement de la charge opérationnelle des exploitants, disponibilité des services accrue et ce quel que soit le lieu d'activité, renforcement de la sécurité du système...

Parallèlement, cela a conduit à migrer la messagerie de la caisse vers le Cloud et les archives sur des serveurs Microsoft.

La CRP a révisé également cette année sa politique de sauvegarde : délais de conservation, critères de priorisation, serveurs dédiés...

Enfin, elle a réalisé en fin d'année un Plan de Rétablissement de l'Activité (PRA) dont l'objectif était de valider la connexion VPN sur le site informatique de secours, permettant aux utilisateurs d'accéder ainsi aux applicatifs requis : paiement et contrôle des pensions (HR) et paiement des salaires des employés (Cegid) pour l'essentiel, que ce soit en utilisant éventuellement des dispositifs de télétravail ou en étant déplacés sur le site de repli.



---

# LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

---

Le contexte pandémique n'a pas empêché le CRP RATP de poursuivre ses actions afin d'éviter que des fraudes puissent se produire à la fois en externe mais également en interne.

Les actions habituelles ont été menées, mais également de nouvelles permettant d'améliorer le ciblage des contrôles et la sécurité des données :

- Campagnes de certificats de vie visant des cibles spécifiques ;
- Enquête « cumul-emploi-retraite » ;
- Enquête « réversion » ;
- Recouvrement des indus généraux et frauduleux, Déploiement de parades autour de la mise en place d'un télétravail de masse des agents de la CRP RATP ;
- Diverses campagnes de sensibilisation à la sécurité informatique ;
- La continuité de la mise en place du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Les résultats de l'année 2020 en matière de lutte contre la fraude sont restés dans l'ensemble relativement stables par rapport aux années passées : si le nombre de dossiers bloqués après contrôle est plus important qu'en 2019, notamment les dossiers de réversions ou à la suite de contrôle d'existence effective, le montant moyen des infractions ou dossiers bloqués est en baisse notable.

Malgré tout, ce sont plus de 2 millions d'euros de préjudices potentiels évités qui ont été comptabilisés.



# LES PROJETS INTER RÉGIMES

## MUTUALISATION DES SERVICES ÉDITIQUES

### AVEC LA CPRPSNCF

Le marché éditique arrivant à échéance fin 2019, la CRP RATP a mené une réflexion pour externaliser cette prestation auprès d'un organisme de sécurité sociale.

En effet, les échanges et réflexions réguliers entre les régimes spéciaux notamment dans le cadre des réunions du Club des régimes spéciaux sur des problématiques communes sont l'occasion d'étudier les opportunités de mutualiser les moyens et compétences avec différents régimes sociaux partenaires.

La CPRPSNCF disposant d'une structure organisationnelle et technique permettant de satisfaire aux besoins d'échanges de la CRP RATP, il a été décidé d'externaliser la prestation d'éditique auprès de cet organisme.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une mutualisation de moyens dont le fondement juridique repose sur les dispositions de l'article L 114-25 du Code de la sécurité sociale, crée par l'article 68 de la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012.

Ce texte permet désormais de conclure des conventions de mise à disposition de services, d'équipements et de biens entre les organismes chargés de la gestion d'un régime obligatoire de sécurité sociale en vue de l'accomplissement de leurs missions.

Ces conventions peuvent être conclues sans publicité, ni mise en concurrence.

C'est dans ce contexte que la CPRPSNCF a été désignée comme entité devant réaliser le traitement des éditions institutionnelles pour le

compte de la CRP RATP.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2020 et suite à la signature de la convention, la CPRPSNCF est en charge de l'ensemble des éditions éditiques de la CRP RATP : campagne des certificats de vie national, contrôle sur réversion, avis de changement de situation fiscale, GIP Union Retraite etc...

Travailler avec un organisme de sécurité sociale connaissant les spécificités de notre régime et ayant les mêmes obligations réglementaires a permis d'améliorer notre réactivité et de faciliter les échanges.

CAMPAGNES	Nombre d'envois
RELEVÉ INDIVIDUEL DE SITUATION (RIS)	4 324
ÉSTIMATION INDICATIVE GLOBALE (EIG)	651
CERTIFICATS D'EXISTENCE	1 560
ENQUÊTE RÉVERSION	319

# LES PROJETS INTER RÉGIMES

## LE RÉPERTOIRE DE GESTION DES CARRIÈRES

### UNIQUE (RGCU)

Le RGCU est un programme ambitieux et innovant pour l'ensemble du système de retraite français.

Ambitieux puisqu'il s'agit de bâtir et de déployer un « référentiel carrière unique » partagé entre tous les régimes de retraite et leur appartenant collectivement. Véritable « colonne vertébrale » des systèmes d'information retraite, il doit contribuer de manière décisive à la modernisation et à l'efficacité de la gestion des différents régimes de retraite.

Innovant car cette opération doit être conduite ensemble, dans le respect de la diversité des cultures et des réglementations des différents régimes et dans une perspective de mutualisation des ressources et des réalisations.

Du fait de l'existence d'une multitude de régimes de retraite, le système des retraites est peu lisible pour les assurés ; ceux-ci relèvent en majeure partie d'au moins deux régimes, soit en raison de leur parcours professionnel ? soit en raison de l'existence dans de nombreux régimes de deux échelons : base et complémentaire.

Le RGCU s'inscrit dans le cadre du renforcement de la dimension inter-régimes du service et doit permettre l'amélioration de l'information et des services aux assurés.

Le RGCU constituera à terme la base de données unique et centralisée des carrières des assurés, ayant vocation à se substituer aux systèmes d'information des répertoires carrière des 35 régimes de retraite obligatoires (base et complémentaire).

C'est donc dans cette optique que la Caisse

de retraites du personnel de la RATP travaille aujourd'hui afin d'intégrer le RGCU à la fin de l'année 2023.

La Caisse de retraites du personnel de la RATP construit aujourd'hui avec la RATP une nouvelle déclaration Sociale Nominative (DSN) afin que les données de carrière relative à l'assuré soit directement intégrées dans le RGCU.

La DSN est un fichier mensuel produit à partir de la paie destinée à communiquer les informations nécessaires à la gestion de la protection sociale des salariés aux organismes et administrations concernées. Les données transmises dans la DSN mensuelle sont le reflet de la situation d'un salarié au moment où la paie a été réalisée. En complément, elle relate les événements survenus dans le mois (maladie, maternité, changement d'un élément du contrat de travail, fin de contrat de travail...) ayant eu un impact sur la paie.

La DSN repose sur la transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie et sur des signalements d'événements.

Dans le même temps, la Caisse de retraites du personnel de la RATP fait évoluer son système d'information afin de pouvoir récupérer les données de carrières dans le RGCU et pouvoir déterminer la date d'ouverture de droit et le montant de la pension de retraite.

En parallèle, ces données de carrières contenues dans le RGCU permettront à l'assuré d'effectuer des simulations au moyen de l'outil inter-régimes M@rel.

# LES PROJETS INTER RÉGIMES

## M@REL

M@rel devient l'outil inter-régimes unique d'estimation/simulation des futurs droits à retraites sur les différents canaux de communication du droit à l'information, autant sur le digital que sur les supports papier.

Associé au service d'affichage chronologique de la carrière qui est également revu, M@rel sera associé au RGCU afin d'obtenir une estimation de la situation actuelle de l'assuré et permettre de modifier les paramètres de l'estimation afin que ce dernier puisse aux deux principales questions constamment posées : quand vais-je pouvoir partir à la retraite et pour quel montant ?

Au cours de l'année 2020, la caisse a notamment fait, en lien avec les équipes de développeurs de l'Agirc-Arrco et pour le compte du GIP Union Retraite, de nombreuses recettes d'évolutions techniques de M@rel qui permettront, dès le début de l'année 2021, la mise en œuvre d'une version intégrant toute la population et la carrière de nos affiliés au régime spécial au sein de M@rel

et permettant ainsi aux polypensionnés d'avoir une vision plus complète sur leurs régimes d'affiliation, sans pour cela être obligés de s'adresser à l'ensemble de ces régimes

Ces évolutions, si elles bénéficient essentiellement aux salariés ayant eu plusieurs carrières (polypensionnés) et à ceux ayant eu une carrière au sein du tableau S, doivent se poursuivre à l'avenir pour permettre à d'autres populations (salariés ayant été dans des tableaux mixtes ou alternatifs pour l'essentiel) d'avoir, via le simulateur M@rel, des simulations progressivement proches des résultats obtenus avec le simulateur propre à la CRP RATP.



# LES INDICATEURS DE LA COG EN 2020

Réf	Intitulé Indicateur	Valeur 2020	Objectif 2020
FT 400	TAUX DE SATISFACTION GLOBALE DES PENSIONNÉS	90,5 %	> 90 %
FT 415	TAUX DE SATISFACTION GLOBALE TÉLÉPHONIQUE DES PENSIONNÉS	90 %	> 90 %
FT 460	TAUX DE SATISFACTION GLOBALE POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS DE DÉPART	87 %	> 90 %
FT 200	POURCENTAGE D'APPELS ABOUTIS	99 %	> 95 %
FT 800	TAUX DE COURRIELS TRAITÉS DANS LES DÉLAIS	NON DISPONIBLE	
RE 500	ATTRIBUTION DES DROITS DIRECTS DU RÉGIME SPÉCIAL ATTRIBUÉS DANS LES DÉLAIS	100 %	99 %
RE 500	ATTRIBUTION DES DROITS DÉRIVÉS DU RÉGIME SPÉCIAL ATTRIBUÉS DANS LES DÉLAIS	100 %	99 %
RE 400	ATTRIBUTION DES DROITS DIRECTS DU RÉGIME DE COORDINATION ATTRIBUÉS DANS LES DÉLAIS	100 %	95 %
RE 400	ATTRIBUTION DES DROITS DÉRIVÉS DIRECTS DU RÉGIME DE COORDINATION ATTRIBUÉS DANS LES DÉLAIS	100 %	95 %
CG 102	CHARGES DE GESTION : COÛT DE GESTION PAR UNITÉ D'ŒUVRE	NON DISPONIBLE	
FT 800	TAUX DE FORMATION DES AGENTS	18,56 heures	28 heures
	TAUX D'INSERTION DES AGENTS RQTH	6 %	6 %
DD105	TAUX D'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE	- 14 % par rapport à 2019	
FT900	TAUX DE MUTUALISATION DES ACHATS	14 %	

# LE BUDGET DE LA COG EN 2020

Budgets	COG 2020	Exécuté 2020
PERSONNEL	3 140 000 €	2 678 569,82 €
INVESTISSEMENT	176 000 €	35 263,44€
FONCTIONNEMENT	2 439 798 €	1 886 877,70 €



# LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES



**28** LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

**33** FOCUS RÉFORMÉS

**34** LES PENSIONS DE RÉVERSION  
DU RÉGIME SPÉCIAL

**35** LES PENSIONS DE COORDINATION  
ET DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

**37** LES PERSPECTIVES DU RÉGIME

# LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP GÈRE À TITRE PRINCIPAL LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL ET, À TITRE SECONDAIRE, LES PENSIONS DITES DE COORDINATION. LES CHIFFRES CONTENUS DANS CE DOCUMENT SONT LE REFLET DE LA SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020.



## → LES PENSIONS DIRECTES

Pensions du Régime Spécial	2019	2020	Variation %
<b>PENSIONS DIRECTES</b>			
Cas général	30 981	31 042	0,20 %
Démissionnaires	607	619	1,98%
Parents de 3 enfants et +	995	1 010	1,51%
Réformés	2 411	2 380	-1,29%
<b>Total</b>	<b>34 994</b>	<b>35 051</b>	<b>0,16%</b>
<b>PENSIONS DE RÉVERSION</b>			
Veufs(ves)	10 729	10 647	-0,76%
Orphelins	264	252	-4,55%
<b>Total</b>	<b>10 993</b>	<b>10 899</b>	<b>-0,86%</b>
<b>PENSIONS D'ORPHELINS</b>	<b>420</b>	<b>410</b>	<b>-2,38%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46 407</b>	<b>46 360</b>	<b>-0,10%</b>

**46 360**  
pensions du régime spécial  
ont été versées en 2020

**35 051**  
pensions directes  
ont été versées en 2020

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL  
PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE PAR FAMILLE DE MÉTIERS

Régime spécial catégorie socio-professionnelle et famille de métiers au départ en retraite	Pensions directes au 31 décembre			
	2019		2020	
Cadres	4 351	12,43%	4 343	12,39%
Maîtrises	10 052	28,72%	10 074	28,74%
Opérateurs	20 591	58,84%	20 634	58,87%
- conducteurs	3 591	10,26%	3 611	10,30%
- machinistes	7 442	21,27%	7 411	21,14%
- maintenance	3 716	10,62%	3 713	10,59%
- exploitation	5 278	15,08%	5 338	15,23%
- administratifs	564	1,61%	561	1,60%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>34 994</b>		<b>35 051</b>	

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES HOMMES ET FEMMES  
PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Régime Spécial - Famille de métiers au départ en retraite	Effectif pensions directes au 31/12/2019		Effectif pensions directes au 31/12/2020	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	3 475	876	3 460	883
	79,87%	20,13%	79,52%	20,29%
Maîtrises	8 344	1 708	8 337	1 737
	83,01%	16,99%	82,94%	17,28%
Opérateurs	16 347	4 244	16 388	4 246
	79,39%	20,61%	79,59%	20,62%
- conducteurs	3 311	280	3 319	292
- machinistes	6 793	649	6 769	642
- maintenance	3 650	66	3 647	66
- exploitation	2 290	2 988	2 351	2 987
- administratifs	303	261	302	259
<b>ENSEMBLE</b>	<b>28 166</b>	<b>6 828</b>	<b>28 185</b>	<b>6 866</b>

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL  
PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES  
PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS (FLUX)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2020			Âge moyen		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	91	27	118	59,73	58,51	58,96
Maîtrises	232	60	292	56,85	56,23	56,72
Opérateurs	600	121	721	56,20	54,67	55,94
- conducteurs	95	15	110	56,80	54,03	56,42
- machinistes	211	7	218	55,61	53,15	55,23
- maintenance	137	3	140	56,40	51,89	56,31
- exploitation	148	90	238	56,30	55,04	55,82
- administratifs	9	6	15	59,07	53,32	56,97
<b>ENSEMBLE</b>	<b>923</b>	<b>208</b>	<b>1 131</b>	<b>56,65</b>	<b>55,62</b>	<b>56,46</b>

**56,11 ans**

âge moyen des pensions entrants en 2019

**56,46 ans**

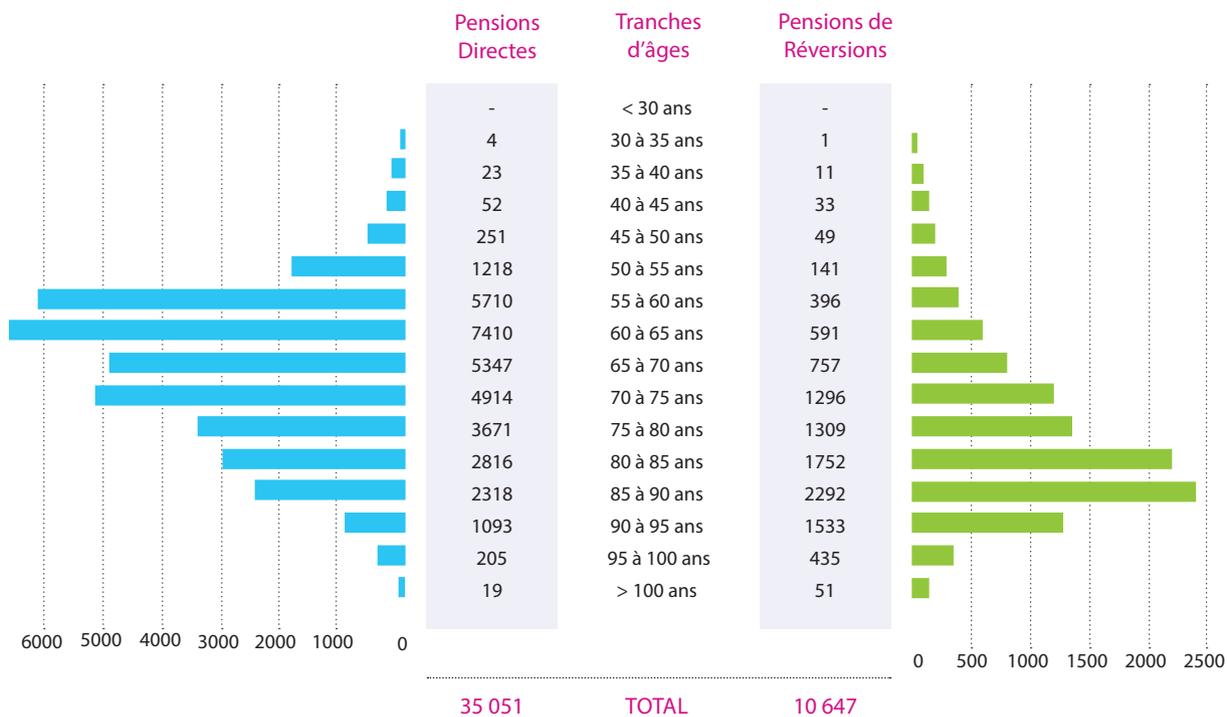
âge moyen des pensions entrants en 2020

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL  
PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP  
ET FAMILLE DE MÉTIERS (STOCK)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Effectif pensions directes RATP 31/12/2020			Âge moyen		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	3 460	883	4 343	73,21	72,35	73,03
Maîtrises	8 337	1 737	10 074	69,75	68,18	69,48
Opérateurs	16 388	4 246	20 634	68,22	69,69	68,52
- conducteurs	3 319	292	3 611	69,92	58,87	69,03
- machinistes	6 769	642	7 411	67,75	70,62	67,99
- maintenance	3 647	66	3 713	69,45	67,28	69,41
- exploitation	2 351	2 987	5 338	65,49	70,66	68,39
- administratifs	302	259	561	66,53	68,98	67,66
<b>ENSEMBLE</b>	<b>28 185</b>	<b>6 866</b>	<b>35 051</b>	<b>69,29</b>	<b>69,65</b>	<b>69,36</b>

## → PYRAMIDE DES ÂGES 2020 POUR L'ENSEMBLE DES PENSIONNÉS DU RÉGIME

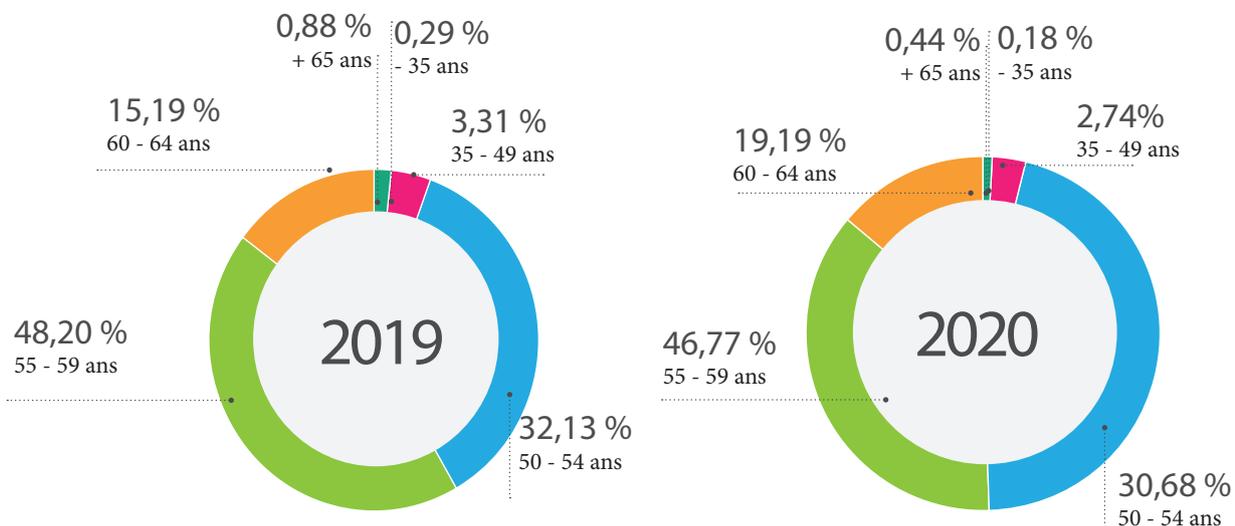
(Stock au 31/12/2020)



## → RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES PAR DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT

Pensions du Régime Spécial	Homme	Femme	Ensemble
Départs avec Décote	162	36	198
Départs avec Surcote	54	9	63
Départs sans Décote et sans Surcote	707	163	870
<b>Total</b>	<b>923</b>	<b>208</b>	<b>1131</b>

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ENTRANTES DU RÉGIME SPÉCIAL  
PAR TRANCHE D'ÂGE



→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION  
DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES DU MONTANT MOYEN MENSUEL  
EN EUROS VENTILÉS EN CSP (FLUX)

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2019	2020	ÉVOLUTION	2019	2020	ÉVOLUTION	2019	2020	ÉVOLUTION
Cadres	5 242,04	5 094,01	-2,82%	4542,64	4675,42	2,92%	5118,95	4998,23	-2,36%
Mâitrisés	3 408,89	3 333,30	-2,22%	3291,95	3221,78	-2,13%	3384,62	3310,39	-2,19%
Opérateurs	2 210,96	2 226,24	0,69%	1925,98	1920,01	-0,31%	2166,32	2174,85	0,39%
<b>TOTAL</b>	<b>2 918,44</b>	<b>2 787,24</b>	<b>-4,50%</b>	<b>2670,44</b>	<b>2653,20</b>	<b>-0,65%</b>	<b>2865,56</b>	<b>2762,59</b>	<b>-3,59%</b>

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX  
DERNIÈRES ANNÉES DU MONTANT MOYEN MENSUEL

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2019	2020	ÉVOLUTION	2019	2020	ÉVOLUTION	2019	2020	ÉVOLUTION
Cadres	4 266,39	4 316,23	1,17%	3918,65	3965,84	1,20%	4196,38	4244,99	1,16%
Mâitrisés	2 713,47	2 749,02	1,31%	2569,48	2609,93	1,57%	2689,00	2725,04	1,34%
Opérateurs	1 980,84	2 004,96	1,22%	1609,39	1631,32	1,36%	1904,28	1928,08	1,25%
<b>TOTAL</b>	<b>2 479,86</b>	<b>2 508,78</b>	<b>1,17%</b>	<b>2145,82</b>	<b>2179,13</b>	<b>1,55%</b>	<b>2416,68</b>	<b>2444,21</b>	<b>1,14%</b>

# FOCUS RÉFORMÉS

## → RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (FLUX) PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2020			Âge moyen		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	3	0	3	55,03	-	55,03
Mâitrises	1	4	5	54,84	56,88	56,47
Opérateurs	28	12	40	47,86	46,48	47,45
- conducteurs	0	2	2	-	51,63	51,63
- machinistes	19	1	20	47,65	38,67	47,20
- maintenance	4	0	4	45,76	-	45,76
- exploitation	5	7	12	50,32	46,71	48,22
- administratifs	0	2	2	-	44,44	44,44
<b>ENSEMBLE</b>	<b>32</b>	<b>16</b>	<b>48</b>	<b>48,75</b>	<b>49,08</b>	<b>48,86</b>

## → RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (STOCK)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Réformés au 31/12/2020		
	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	27	30	57
Mâitrises	103	102	205
Opérateurs	1 551	567	2 118
- conducteurs	125	27	152
- machinistes	871	171	1 042
- maintenance	244	19	263
- exploitation	253	303	556
- administratifs	58	47	105
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1 681</b>	<b>699</b>	<b>2 380</b>

## → RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE RÉFORME DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Réformés au 31/12/2020 (stock)			Réformés au 31/12/2020 (flux)		
	Hommes	Femmes	ENSEMBLE	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
Cadres	3 216,95	2 723,70	2 957,35	4 001,23	-	4 001,23
Mâitrises	1 983,36	1 901,77	1 942,76	2 279,91	2 842,17	2 729,72
Opérateurs	1 195,35	1 070,01	1 161,80	1 142,63	1 058,05	1 117,26
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1 276,11</b>	<b>1 262,36</b>	<b>1 272,07</b>	<b>1 446,16</b>	<b>1 504,08</b>	<b>1 465,47</b>

# LES PENSIONS DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

## → PENSIONS DE RÉVERSION VEUF(S)(VES)

Pensions de réversion veufs(ves)	Âge moyen des pensions entrantes 2020	Âge moyen des pensions éteintes 2020	Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2020
Hommes	80,71	86,68	10,06
Femmes	75,00	89,46	18,32
<b>ENSEMBLE</b>	<b>75,42</b>	<b>89,34</b>	<b>18,75</b>

## → MONTANT MOYEN MENSUEL DES PENSIONS DE RÉVERSION EN 2020 (FLUX)

NATURE DE PENSION	2019	2020	Évolution
Opérateur	837,83	856,65	2,25%
Maîtrise	1113,17	1172,46	5,33%
Cadre	1837,13	1742,78	-5,14%
<b>TOTAL</b>	<b>1024,00</b>	<b>1053,59</b>	<b>2,89%</b>

## → MONTANT MOYEN DES PENSIONS DE RÉVERSION ENTRANTES (STOCK)

	2020			
	Opérateur	Maîtrise	Cadre	ENSEMBLE
Total réversions	764,94 €	1 043,55 €	1 730,12 €	931,69 €
Veuves, veufs	773,63 €	1 047,33 €	1 747,79 €	940,70 €
Orphelins	466,07 €	756,73 €	1 184,69 €	556,87 €

# LES PENSIONS DE COORDINATION ET DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

## PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE DITES DE COORDINATION

Jusqu'à la parution du décret n°2008-637 du 30 juin 2008, les pensions de Sécurité Sociale concernaient les agents qui n'avaient pas atteint 15 ans de service. Depuis la parution dudit décret, seuls les agents quittant l'entreprise, après le 1<sup>er</sup> juillet 2008, avec moins d'un an de service, relèvent des pensions de coordination.

## PENSIONS DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARRCO ET AGIRC

Un agent de la RATP peut aussi bénéficier d'une pension de retraite complémentaire au même titre que la pension de Sécurité Sociale.

### → LES PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Catégories de pensions de coordination	2019	2020	Variation %
<b>Pensions de sécurité sociale</b>			
Pensions directes	3 694	3 686	-0,22%
Pensions de réversion veufs(ves)	843	822	-2,49%
<b>Total</b>	<b>4 537</b>	<b>4 508</b>	<b>-0,64%</b>
<b>Pensions de retraites complémentaires</b>			
Pensions directes	3 354	3 294	-1,79%
- ARRCO	3 021	2 857	-5,43%
- AGIRC	240	232	-3,33 %
- ARRCO-AGIRC	93-	205	
Pensions de réversion veufs(ves)	1 070	1 048	-2,06%
- ARRCO	1 016	961	-5,41%
- AGIRC	51	49	
- ARRCO-AGIRC	3	38	-3,72% %
<b>Total</b>	<b>4 424</b>	<b>4 342</b>	<b>-1,85%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 961</b>	<b>8 850</b>	<b>-1,24%</b>

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME DE COORDINATION  
PAR MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS

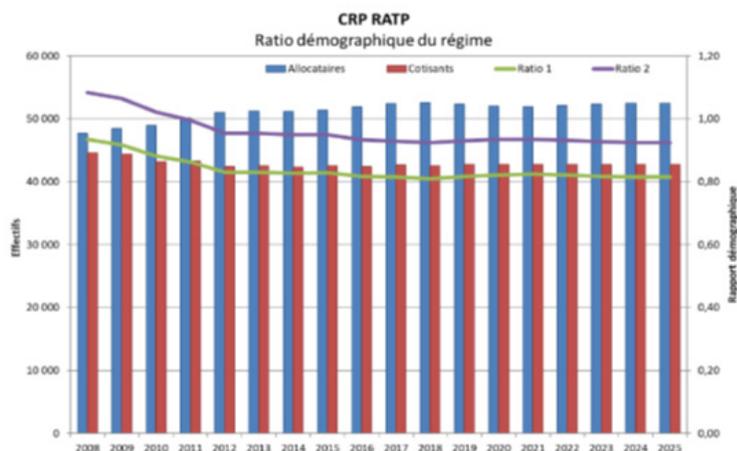
Année	Sécurité Sociale	Retraite Complémentaire ARRCO	Retraite Complémentaire AGIRC	Retraite Complémentaire AGIRC-ARRCO
2019	94,13 €	51,92 €	87,52 €	85,43 €
2020	95,74 €	52,23 €	84,02 €	83,23 €

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME  
DE COORDINATION PAR ÂGE MOYEN DES ENTRANTS, DES EXTINCTIONS  
ET DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT EN 2020

Catégorie pension	Âge moyen des pensions entrants	Âge moyen des pensions éteintes	Durée moyenne de versement des pensions éteintes
Pensions directes de Coordination			
Ensemble	62,92	82,87	21,58
Pensions de réversion de Coordination			
Ensemble	75,90	85,6	18,07

# LES PERSPECTIVES DU RÉGIME

Toute projection dans le temps repose forcément sur un minimum d'hypothèses. Toutefois, la relative stabilité observée des évolutions d'affectifs de cotisants ainsi que la connaissance des âges et droits acquis des futurs retraités permettent d'établir une prévision à 5 ans assez fiable.

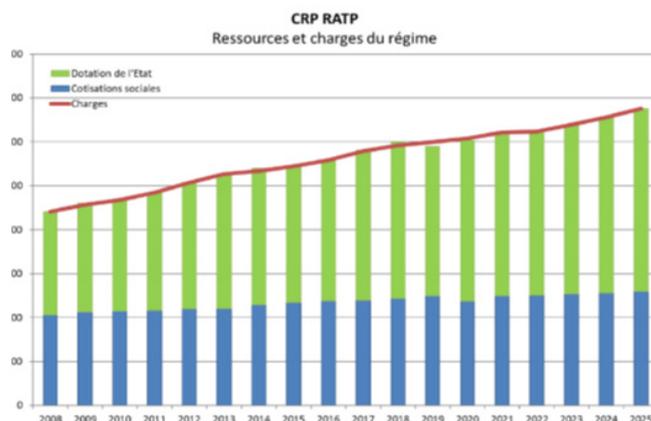


Deux définitions du ratio démographique peuvent être retenues :

- Ratio 1 = Nb. cotisants / ( Nb. pensions directes + Nb. pensions de réversion ) ;
- Ratio 2 = Nb. cotisants / ( Nb. pensions directes + 50% × Nb. pensions de réversion ).

NB : Dans la formule du ratio 2, le 50 % correspond au taux de réversion du Régime Spécial.

Le ratio démographique, qui représente le nombre de cotisants par allocataire, est en baisse constante et devrait continuer à diminuer dans les années à venir.



Du fait de l'augmentation rapide des prestations servies par le Régime Spécial, et malgré une hausse ponctuelle en 2019, il est anticipé une hausse du besoin de financement par la subvention d'équilibre (470 M€ en 2008, 732 M€ en 2020 et 832 M€ attendus en 2025).

# ANNEXES FINANCIÈRES

40 TRÉSORERIE DU RÉGIME EN 2020

41 CERTIFICATION DES COMPTES

# TRÉSORERIE DU RÉGIME EN 2020

Financement du régime en 2020 en K€	2019	2020	Variation 2020/2019
Charges	1 199 118	1 220 367	1,77%
Produits	1 181 393	1 208 686	2,31%
Résultat comptable	-17 725	-11 681	
Fonds de roulement	13 574	3 471	-74,43%
Besoin en fonds de roulement	-18 097	-30 982	71,20%
Trésorerie nette	75,90	85,6	18,07
Recettes (cotisations)	499 130	475 352	-4,76%
Subvention de l'Etat	679 900	732 050	7,67%
Répartition subvention de l'Etat	57%	60%	

---

# CERTIFICATION DES COMPTES

---

Les comptes d'un organisme de sécurité sociale sont audités par une instance chargée de la certification en application de l'article 5 du décret n°2008-1514 du 30 décembre 2008.

Comme chaque année depuis 2018, la CRP RATP est auditée par le Cabinet de commissaires aux comptes MAZARS.

L'arrêté des comptes de l'année comptable 2020 a été réalisé suivant les approches de contrôle interne, d'audit de sécurité informatique et d'audit financier.

Le résultat de ces différents travaux a permis au cabinet MAZARS de certifier les comptes de la CRP RATP sans réserve.





*caisse de retraites du personnel de la ratp*

CRP RATP  
201 rue Carnot  
94127 Fontenay-sous-Bois Cedex  
Tél. : 01 49 74 72 20